



**MAIRIE DE CASSAGNES**

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2023 – 19H**

**Présents :** ALASLUQUETAS Philippe, ALIOUI Jean-Charles, CHAIX-CAFFIN-MOKHTARI Pascale, CRABIER Richard, CRABIER Sylvie, DELONCA Albert, FERRIÉ Jean-Louis, HURTEBIZE Philippe, LAFAGE Fanny, MAROT Jean-Marie, QUATREPOINT Marion

### **Secrétaire de séance :**

La séance est ouverte et Sylvie CRABIER est consacrée secrétaire.

### **Ordre du jour :**

- Vote des taux 2023
- Affectation du résultat 2022
- Approbation du compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Budget primitif 2023
- Questions diverses

### **Délibérations :**

#### **) Taux d'imposition sur le foncier**

Il est proposé qu'aucune modification ne soit apportée :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| - Taxe foncière bâti     | 15,98 % + 20,10 % (part départementale)<br>Soit 36,08 % |
| - Taxe foncière non bâti | 53,39 %   |
| - Taxe d'habitation      | 10.70 %   |

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Votes Pour : 11

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **) Budget : affectation des résultats**

Un excédent de fonctionnement de 877 513.85 € sera reporté en 2023

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Votes Pour : 11

**Délibération adoptée à l'unanimité**

) **Budget : approbation du compte de gestion**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier municipal de la SGC St Estève.

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Votes Pour : 11

**Délibération adoptée à l'unanimité**

) **Budget : approbation du compte administratif 2022**

En correspondance avec les dispositions légales, Mr le Maire sort de la salle et son premier adjoint Mr A. DELONCA dirige le débat.

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Votes Pour : 10

**Délibération adoptée à l'unanimité**

) **Budget : présentation du budget primitif 2023 par Mr Le Maire**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses et recettes (équilibrées) 889 617,85 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses et recettes (équilibrées) 1 529 295,85 €

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Votes Pour : 11

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Informations et Questions diverses**

) **Aquodrans rue du barrage**

Les propriétaires impactés par les travaux envisagés ayant donné un accord signé pour le passage sur leur voie d'accès, l'ordre de développement des travaux va être donné à l'entreprise « TP 66 »

) **Projet de changement de la chaudière du bâtiment de la mairie**

La décision d'un remplacement de la chaudière actuelle par un appareil « Pompe à Chaleur » étant validée par tous, des contacts vont être engagés avec des entreprises spécialisées afin d'obtenir des devis. Ces entreprises devront justifier des habilitations permettant l'instruction de dossiers de subventions.

Par ailleurs l'aménagement des appareils de chauffage dans les locaux communaux pourra être envisagé après un état des lieux.

) **Projet de panneaux photovoltaïques**

Les décisions relatives à la demande de Cassagnes de bénéficier d'un accompagnement spécifique devraient être prise par les services concernés à la mi-Avril 2023.

Cependant les études préalables effectuées par l'entreprise TECSOL ayant été jugées non adaptées au contexte local, les 4 maires engagés ont décidé de le dénoncer.

Pour autant ils sont décidés à poursuivre le projet, en recherchant d'autres partenaires si besoin.

En attendant, il est nécessaire de vérifier que les toitures prévues soient en état de supporter les panneaux.

Les étapes préalables à la construction de l'ombrière pourront se mettre en place dès que l'accord sera obtenu. L'aide d'un bureau d'études paraît nécessaire.

Le site envisagé dispose actuellement de 4 arbres qui seront déplacés sur un autre site.

) **Dépôt de gravats**

Le conseil municipal est en recherche d'un terrain adapté au dépôt des gravats.

) **Projet de place de stationnement et recharge pour véhicule électrique**

Le SIDEL va être consulté pour travailler sur la concrétisation de ce projet.

) **Organisation des Dyonisiades 2023**

L'achat de tee-shirts sérigraphiés est validé pour fournir aux bénévoles.

A cette occasion 2 micros de type « professionnel » seront achetés.

) **Débroussaillage**

Une communication va être faite sur l'obligation d'effectuer le débroussaillage des terrains à la charge des propriétaires avant la fin du mois de juin.

) **Fleurissement du village**

Compte tenu de la situation de sécheresse actuelle et des arrêtés préfectoraux, il n'y aura pas de fleurs dans le village, ni de plantation d'arbres cette année.

) **Broyat**

La possibilité de pouvoir récupérer du broyat auprès de PMM est à l'étude. Les conditions de mise à disposition pour les habitants seront alors diffusées.

) **Plaques signalétiques**

Des plaques vont être posées au « Jardin de pluie » (entrée du village /ancienne cave coopérative) et à « l'Espace des mûriers » (au-dessus des containers rue du barrage)

) **Aménagements de l'éclairage en leds.**

Ceci n'est pas encore terminé, une réunion avec le SIVOM doit avoir lieu.

) **Bibliothèque**

Une boîte à lettres va être installée pour faciliter la restitution des ouvrages empruntés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée les jours, mois et an susdit à vingt heures et quarante-cinq minutes.

**Date du prochain Conseil :** mardi 02 mai 2023 à 19h.